REVUE HISTORIQUE DES ARMÉES

Revue historique des armées

247 | 2007
Le renseignement

Les troupes de marine en Afrique à la fin du XIXe siècle : le cas du Soudan français

Benjamin Leroy

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/rha/1893
ISBN : 978-2-8218-0506-4
ISSN : 1965-0779

Éditeur
Service historique de la Défense

Édition imprimée
Date de publication : 15 juin 2007
Pagination : 114-123
ISSN : 0035-3299

Référence électronique
Benjamin Leroy, « Les troupes de marine en Afrique à la fin du XIXe siècle : le cas du Soudan français », *Revue historique des armées* [En ligne], 247 | 2007, mis en ligne le 22 juillet 2008, consulté le 04 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/rha/1893

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

© Revue historique des armées

Les troupes de marine en Afrique à la fin du XIXe siècle : le cas du Soudan français

Benjamin Leroy

1 À la fin du XIXe siècle, l'Afrique noire constitue le plus grand champ d'expansion coloniale de la France. Cependant, et bien que la conquête et la délimitation des frontières s'achèvent, il est inexact de parler d'une Afrique noire « française » tant sa domination est encore récente et partielle. Le 16 juin 1895, le gouvernement général d'Afrique occidentale française (AOF) est créé sous l'impulsion du ministre des Colonies, Camille Chautemps. Cela concerne les colonies du Sénégal, de Guinée, du Soudan et de Côte d'Ivoire. Si le Sénégal est sous l'autorité directe du gouverneur général, situé à Dakar, les autres colonies gardent leur autonomie administrative et le Soudan français hérite d'un « lieutenant-gouverneur ». Un officier général remplit les fonctions de commandant en chef des troupes de l'AOF. Mais cette construction administrative reste largement une fiction en 1900 : « *La réalité est celle de la sous-occupation et de la sous-administration.* »[1]

2 La conquête du Soudan se déroule dans des conditions particulières et en fait un cas à part dans l'histoire de la colonisation française. Les officiers des troupes de marine entretiennent un lien privilégié avec le Soudan et, sous plusieurs aspects, cette colonie apparaît même comme leur « chose ». Ils n'ont jamais eu ailleurs une telle liberté d'action que sur ce territoire qu'ils dirigent sans partage durant les vingt premières années de la conquête. À bien des égards, et à l'instar des territoires militaires en Algérie, c'est le « règne du sabre », selon l'expression de l'époque, qui est le mode de gouvernement.

La conquête du Soudan, un cas particulier

3 L'expansion française dans le Haut-Sénégal se situe avant tout dans un contexte de rivalité politique et économique avec la Grande-Bretagne. En métropole, la « République des républicains » a débuté. La conquête coloniale, appuyée par Bismarck, doit effacer

l'humiliation de 1870 et permettre à la France de réintégrer le concert des grandes nations [2], la colonisation doit être l'instrument de la grandeur nationale retrouvée.

4 Le général Faidherbe sent la proximité du Niger lorsqu'il combat à Médine. Sa passion pour la conquête de ce fleuve est en grande partie inspirée par l'action pure [3] qui caractérise les soldats français aux colonies en quête de gloire. Ses idées sont déjà abouties lorsqu'il les publie en 1863 dans la *Revue Maritime et Coloniale*. Il indique avec vingt ans d'avance ce que sera la route qui mènera les Français jusqu'au Niger : une ligne de postes partant de Médine et allant à Bamako qui doit servir de capitale au nouvel empire. Il déclare vouloir servir le commerce de St-Louis pour rassurer le ministre. Mais la guerre de 1870, et le « recueillement » qui suit la défaite, marquent un coup d'arrêt dans la progression française en Afrique. C'est sous l'impulsion du gouverneur Brière de l'Isle que les Français recommencent leur expansion vers le Niger. Une première avancée est faite avec la prise de Sabouciré par Gallieni le 3 juillet 1878. Un décret du 6 septembre 1880 crée le poste de commandant supérieur du Haut-Fleuve. Les instructions ministérielles prescrivent au gouverneur de laisser au commandant des troupes une grande latitude dans la conduite des affaires [4]. Le premier titulaire de ce poste est le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes. Son action donne une tradition de large indépendance du commandant du Haut-Fleuve vis-à-vis du gouverneur du Sénégal. Autorisé à correspondre directement avec le ministre, il parvient lors de ses voyages en métropole à obtenir l'autorisation des campagnes militaires qu'il souhaite mener.

5 Jusqu'en 1890, la France n'a pas de véritable politique coloniale [5] ni de perspective précise sur le long terme. Car si le parlement n'est pas contre la conquête coloniale, il préfère quand elle s'effectue à peu de frais (tel Savorgnan de Brazza au Congo). L'expansion coloniale en Afrique est en revanche soutenue par l'exécutif. Dans cette opposition avec le pouvoir législatif, le commandement de l'armée de Terre ne lui apporte aucun soutien de peur de remettre en cause la mobilisation. « *D'où une politique d'expansion au coup par coup, faite de concessions et de remises en cause continuelles.* » [6] Cependant, à l'inverse de ce que certains récits d'officiers des troupes de marine voudraient accréditer – tel celui du capitaine Péroz – ce n'est pas à son corps défendant que la France se retrouve à la tête d'un empire dans le Soudan : « *Plus tard, l'obligation où nous nous trouvâmes, par suite de ces alliances, de les défendre contre les agressions des États limitrophes, nous força de mettre ces États eux-mêmes sous notre protectorat ; de telle sorte que, de proche en proche, de traité en traité, nous nous réveillâmes un beau jour à la tête de l'immense empire soudanien que nous possédons actuellement.* » [7] Il y a bien une volonté délibérée d'expansion coloniale. Mais, menée de bout en bout par les militaires, elle se fait généralement en opposition avec le Parlement qui préfère une pénétration moins violente, et dans l'indifférence de la plus grande partie de l'opinion publique de l'époque. En présentant la conquête sous des traits pacifiques alors que de durs combats sont à prévoir et en la justifiant comme une réaction de défense face à l'agression des chefs noirs, les militaires et les politiques mentent sciemment à l'opinion. Pour eux, convaincus qu'il s'agit d'une nécessité nationale, tous les moyens sont alors légitimes.

6 L'implantation française au Soudan, d'où sa particularité, « *s'est déroulée en quelque sorte en vase clos, à l'abri des grands remous diplomatiques du partage* » [8]. Alors qu'en métropole, le clan des « Soudanais », composé d'officiers ayant servi dans la colonie, comme le général Borgnis-Desbordes, est actif et influe auprès des autorités ; les facteurs économiques sont pratiquement absents du Soudan, tandis que le nationalisme se donne libre cours et sert d'alibi à de puissants intérêts professionnels. Mais comme les moyens financiers sont

fournis par l'État, « *le rythme de la conquête a été finalement déterminé par la lutte des groupes de pression qui s'étaient constitués au sein du parti colonial, c'est-à-dire entre les tendances économiques et militaires de l'impérialisme* »[9].

Portrait d'un marsouin de l'époque

7 Le rôle de Faidherbe dans la conquête n'est guère exagéré : le père du Sénégal et de l'AOF a forgé l'instrument de l'expansion coloniale en organisant les tirailleurs sénégalais. Ses glorieux faits d'armes ont en outre légué aux troupes de marine une nouvelle tradition ouest-africaine.

8 Les marsouins et les bigors forment à l'époque un corps peu nombreux qui manque de moyens, géré par un ministère qui ne s'intéresse qu'à sa flotte. Avant la loi du 5 juillet 1900, portant l'organisation des troupes coloniales, on s'interroge sur le ministère auquel il est plus rationnel de rattacher ces hommes. Qui de la Marine, des Colonies ou de la Guerre doit avoir l'autorité sur eux ? Les longues discussions au Parlement et les hésitations gouvernementales [10] renforcent l'esprit de corps des troupes de marine. « *Il est naturel qu'ils aient acquis une mentalité très spéciale, car leur seul avantage sur les camarades de l'Armée était un avancement rapide. Ils étaient d'autant plus fiers de leur héroïsme en 1870 et des épreuves qu'ils surmontaient sous des climats dangereux qu'on les considérait souvent avec un certain dédain.* » [11] Les officiers de pont de la marine ont tendance à mépriser les officiers embarqués [12] et la rivalité est aussi très forte avec les officiers de l'armée de Terre.

9 Quand l'expansion prend, sous la III[e] République, une ampleur inaccoutumée, une école nouvelle de militaires colonisateurs élabore des méthodes conciliables avec les grands principes de la République. La mentalité particulière de ces hommes provient d'abord de leur révolte contre la vie militaire de la métropole ; «*contre la hiérarchie, dont on franchit lentement les échelons, en observant scrupuleusement le règlement, que l'on retrouve, immuable, en passant d'un grade et d'une garnison à l'autre ; contre l'école du soldat, les défilés, les manœuvres ; contre les cérémonies officielles, où le général cède le pas au préfet* » [13]. Car ses hommes, qui se sont engagés dans l'armée par goût de l'aventure, ne veulent pas mener une monotone vie de garnison. Mais la faiblesse du recrutement volontaire impose d'incorporer des conscrits qui, pour une grande part, tombent malades dès leur arrivée. Les officiers de l'infanterie de marine sont, à cette époque et en règle générale, des hommes sortis parmi les derniers de Saint-Cyr. Ils sont souvent affectés d'office en Afrique noire, tandis que l'artillerie de marine attire les polytechniciens [14]. Le premier d'entre eux, Borgnis-
Desbordes est un : « *Esprit systématique, autoritaire et homme d'action décisive,* [il] *est le type même de ces proconsuls modernes* [15]*, fondateurs d'empires coloniaux.* » [16]

10 Les militaires bénéficiaires de l'expansion coloniale sont des hommes qui se sont affranchis des règlements et ont fait de brillantes carrières en dehors de la métropole dans un idéal nationaliste et parfois humaniste : « *Chacun, sculptant sa propre statue, revêtait sa passion de ces idéaux.* »[17] Cette attitude n'exclut pas, bien au contraire, une extrême âpreté en matière d'avancement et, en conséquence, la recherche systématique du « fait d'armes » qui en est la meilleure garantie. Les malheureux métropolitains en sont alors privés, du moins en temps de paix, et il faut profiter de cet avantage dans toute la mesure du possible. Cet attrait pour les décorations et l'avancement rapide joue beaucoup aux échelons inférieurs. Et l'esprit de rivalité, principalement avec les Anglais, qui anime les

troupes de marine plus vigoureusement que la moyenne de l'opinion publique, contribue également à faire de leurs représentants des adeptes fanatiques de la politique d'expansion coloniale.

11 En les attachant à l'Afrique soudanaise, Faidherbe leur donne l'espoir de disposer d'un domaine bien à eux, à l'instar des territoires militaires en Algérie, où ils peuvent opposer aux civils l'exclusivité de leur compétence. Celle-ci s'exprime généralement par un curieux paternalisme envers les indigènes, car ils affectent une certaine estime pour les peuples dont ils tirent leurs troupes, mais en y joignant un mépris radical pour les valeurs africaines, considérées comme barbares. La différence d'attitude est grande entre les officiers en poste en Afrique noire et leurs camarades se trouvant en Indochine, ceux-ci sont plus attirés par la culture et le mode de vie orientaux et sont considérés comme des intellectuels. Dans la politique coloniale menée par les officiers des troupes de marine, il est une constante : celle du soutien quasi systématique apporté aux fétichistes (animistes) quand ces derniers sont en conflit avec les souverains musulmans, tels Ahmadou ou Samory. Les États de ces derniers sont les plus organisés et les plus puissants. De 1886 à 1888, le lieutenant-colonel Gallieni est à son tour commandant supérieur des troupes dans le Haut-Fleuve, il mène consciemment un double jeu envers les chefs musulmans, l'entente avec eux n'est qu'un expédient provisoire et la confrontation est inévitable. Dans son esprit, les royaumes musulmans ne peuvent accepter indéfiniment la présence d'un voisin trop puissant, son action est donc marquée par une profonde hostilité à l'Islam politique [18]. De manière traditionnelle, les colonisateurs pratiquent la « politique des races ».

12 Le nationalisme et l'humanisme sont les piliers de la bonne conscience des colonisateurs. À lui seul, le nationalisme est une valeur qui justifie la colonisation. Les marsouins pensent honnêtement concourir à la grandeur de la France et à sa mission civilisatrice mais surtout avec la conviction d'apporter à des « arriérés » des valeurs tellement supérieures aux leurs qu'on peut sans aucun scrupule faire table rase de celles-là. La colonisation est un succédané de la reprise de l'Alsace-Lorraine, on oublie la frustration engendrée par la victoire prussienne en contribuant à « la plus grande France », en préparant d'une certaine manière la revanche sur l'Allemagne. Combinant la soif d'aventures, de gloire, le nationalisme et la frustration née de la défaite, se dresse alors le portrait moyen d'un officier d'Afrique, d'un fanatique prêt à tout pour donner à la France un nouveau morceau de terre.

13 La remarquable adaptation au milieu des officiers de marine leur vaudra dès lors ce haut degré d'efficacité qui suscitera chez leurs confrères britanniques un mélange d'admiration et de dégoût. Les méthodes adoptées ne conviennent peut-être pas à des gentlemen, mais elles porteront les conquérants au-delà du Niger avec des moyens humains et matériels dérisoires.

14 L'expansion coloniale est donc le fait des troupes de marine qui, peu à peu, imposent leur autonomie. À chaque campagne, la France s'engage plus loin dans la conquête, souvent sous l'impulsion des commandants supérieurs ou des officiers qui agissent sans en référer au ministère ou au gouverneur, parce qu'il faut une décision rapide ou parce qu'ils l'ont délibérément voulu. Avec une attitude de mépris et d'indiscipline calculée envers Paris, ils placent par plusieurs fois, le ministère et le gouverneur devant le fait accompli pour obliger le gouvernement à entériner l'avance coloniale. Comme c'est le cas notamment avec les affaires de Mourgoula, en décembre 1882, de Koundian, en 1889, et avec la prise de Tombouctou par le lieutenant de vaisseau Boiteux.

15 En 1893, la manière forte employée par Archinard déplaît : il est rappelé en France. Il a participé à presque toutes les campagnes depuis le début de la conquête, chaque poste important au Soudan est occupé par un homme qui lui est dévoué. Aussi les militaires prennent-ils mal le débarquement du « patron », d'autant plus qu'il est remplacé par un civil, Albert Grodet, qui devient le premier gouverneur de la colonie. Le gouvernement, en nommant un civil à la tête de la colonie nouvellement constituée, veut marquer une pause dans l'expansion et en profiter pour asseoir la domination française sur les territoires déjà conquis. Archinard, en partant, laisse des instructions quant à la marche à suivre en vue de l'occupation de Tombouctou. Fort de cela, le lieutenant de vaisseau Boiteux qui commande la flottille du Niger (deux canonnières) est bien décidé à tenter un coup de main sur la ville si l'occasion se présente, de préférence avant l'installation du nouveau gouverneur. Au début de décembre 1893, apprenant que l'enseigne de vaisseau Hourst est chargé d'une mission près de Tombouctou et craignant d'être devancé, il quitte aussitôt Mopti avec sa flotille. Passant outre les protestations des notables de la ville qui redoutent les représailles des Touaregs, il débarque le 15 décembre avec dix-huit piroguiers et deux canons-revolvers pris sur les canonnières [19]. La ville passe sous domination française et deux bastions sont construits pour la défendre. Mais les Touaregs coupent son approvisionnement, et les vivres viennent à manquer. Il faut attendre, le 9 janvier, l'arrivée de la colonne de secours du lieutenant-colonel Bonnier, commandant supérieur des troupes par intérim depuis le départ d'Archinard, pour débloquer la situation. Celui-ci est sur place lorsque Grodet, à peine arrivé, lui demande d'évacuer la ville et de revenir à Kayes. Négligeant l'ordre reçu, il décide de poursuivre et d'éliminer les bandes de Touaregs avant l'arrivée de la colonne Joffre mais sa petite troupe, surprise dans son sommeil, est massacrée à Tacoubao le 15 janvier. L'affaire coûte quatre-vingt-deux morts [20], les survivants se replient à Tombouctou en attendant le secours du commandant Joffre. Celui-ci est nommé lieutenant-colonel et reçoit l'ordre de Grodet de défendre le pays. L'affaire émeut l'opinion publique et le gouvernement décide l'envoi de renforts pour protéger la nouvelle extension de la colonie. Un décret du 7 mars 1894 crée un quatrième bataillon de tirailleurs soudanais.

« Le régime du sabre »

16 Ces coloniaux cherchent à agir comme ils l'entendent, sans avoir à en référer à chaque instant à des supérieurs lointains ou à des civils incompétents. À vivre à des milliers de kilomètres de l'autorité supérieure, l'habitude est vite prise d'interpréter au sens large les ordres reçus. Leur principe d'action est alors fait de « *souplesse, élasticité, conformité aux lieux, aux temps, aux circonstances* » [21]. Point de rigidité dans l'action, point de doctrine inébranlable. Cela permet la conquête à moindre frais et la généralisation d'un système d'administration indirecte, assez respectueux des coutumes locales, apparenté aux principes généraux du protectorat. Le respect des coutumes s'explique surtout par la volonté de ne pas s'encombrer d'une trop lourde administration civile, toujours mal vue par les militaires, qui s'immiscerait dans les affaires indigènes. Cela entraverait l'expansion coloniale tout en s'aliénant les populations locales.

17 Les officiers des troupes de marine préfèrent l'administration indirecte car leurs tâches et leurs missions sont extrêmement diverses et lourdes. Pour la gestion d'un cercle, ils se font tour à tour juge, chargé des délits et des atteintes au Code de l'indigénat ; agent des impôts pour prélever les impôts et les taxes (sur les marchés par exemple) ; officier

chargé de la défense du cercle et de réquisitionner les hommes pour les corvées ; commissaire de police pour faire respecter l'ordre public ; préfet portant le « *message civilisateur de la France* » ; recruteur de soldats et d'élèves pour l'école française, etc. Mais pour être efficace, cela suppose le maintien sur place, non d'administrateurs étroitement contrôlés par le secrétariat des Colonies, mais d'officiers indépendants agissant comme de véritables despotes éclairés. La conception que les militaires se font du rôle de chef de la colonie est plus proche d'un Bonaparte Premier Consul que d'un préfet représentant le gouvernement. Le but est atteint quand le colonel Archinard revient au Soudan en 1892, après l'intérim du lieutenant-colonel Humbert, comme commandant supérieur du Soudan. Ses attributions élargies [22] en font *de facto* le premier gouverneur de la colonie ; même s'il n'en possède pas le titre. Il cumule les pouvoirs civils et militaires, ce que n'obtiendra pas son successeur, même si ses nouvelles compétences l'empêchent théoriquement de prendre la tête des troupes. Pour Jacques Frémeaux, il est le « *créateur du Soudan militaire* ».

18 Au Soudan, la domination française dans les territoires récemment conquis est encore faible et les Touaregs du Nord échappent toujours à l'autorité des colonisateurs. Toute la boucle nord du Niger constitue un territoire militaire où les civils n'ont pas leur place, tandis que dans le reste de la colonie, la souveraineté française est exclusivement assumée par les militaires. La grande latitude laissée au commandant supérieur des troupes lui permet de déclencher une campagne militaire, toute la question revient à un problème d'opportunité. En raison de l'éloignement entre la colonie et Paris, il peut s'écouler un mois entre un ordre et un contrordre. Cela rend illusoire le contrôle du gouvernement [23].

19 Les relations entre administrateurs civils et militaires sont rarement bonnes, voire franchement mauvaises lors du renvoi d'Archinard. Les civils tiennent en méfiance le clan des « Soudanais », ils craignent leur velléité d'indépendance et critiquent « *l'action violente qui n'engendre que des rancunes et du désordre au lieu de les prévenir* » [24]. En 1874, Paul Leroy-Beaulieu, s'oppose déjà à une colonisation faite par des militaires, il préfère une expansion plus humaniste, « *une colonisation de cadres et de capitaux, de techniciens qui enseigneraient aux indigènes les procédés modernes de mise en valeur,* (...) *introduiraient des cultures nouvelles* » [25]. Ces idées sont surtout développées par des hauts fonctionnaires, et appliquées à Madagascar par Gallieni et au Maroc par Lyautey, mais elles sont peu mises en place au Soudan. Cette colonie est la « chose » des militaires et ils n'aiment guère que l'on marche sur leurs plates-bandes. Ils sont les seuls habilités à donner à la France de nouvelles provinces, les projets des techniciens et leur activité brouillonne dérangent leurs plans. En 1884, le commandant supérieur du Haut-Fleuve, Boilève, écrit au ministre pour se plaindre du docteur Colin. Celui-ci, envoyé par Paris pour signer des traités commerciaux, conclut avec des chefs du Diébedougou des traités de protectorats [26].

20 Albert Grodet ne parvient pas à se faire accepter par les officiers qui gouvernent entièrement encore la colonie. Ces derniers supportent mal devoir rendre des comptes. Il se rend plus impopulaire encore en interdisant les opérations militaires qui n'ont pas son aval [27]. Le 12 juillet 1895, après plus de dix-huit mois au poste de gouverneur, celui-ci est rappelé. Son remplacement par un militaire, le colonel de Trentinian, apparaît comme une victoire du clan des Soudanais. En 1898, le Soudan reste l'apanage des militaires, chacun des 26 cercles est dirigé par un officier et il en est de même pour la majorité des services (télégraphe, voirie, etc.). De plus, les civils occupent une infime partie des postes importants (comptabilité) [28]. En cette fin de siècle, le « *règne du sabre* » est donc encore la

règle au Soudan, mais la création du gouvernement général de l'AOF va progressivement limiter le pouvoir des militaires au profit de l'administration civile, en particulier avec l'arrivée de William Merlaud-Ponty à Dakar en 1899, et marquer ainsi la fin d'une époque.

21 Ce mépris du civil et la prétention d'être seuls capables de juger des situations locales amènent ces hommes à la violation systématique des instructions reçues. Une attitude trop agressive risque cependant d'irriter le ministère, mais Faidherbe trouve la solution en camouflant des campagnes en mesures de sécurité, et en faisant vibrer la vieille corde française de la souveraineté territoriale. Il inaugure ainsi une tradition d'indiscipline et d'hypocrisie, où il gardera toujours quelque mesure, mais qui fera remarquablement école parmi les commandants supérieurs.

NOTES

1. MICHEL (M.), « Panorama politique de l'Afrique noire française vers 1900 », *Revue historique des armées,*1/2000.

2. MICHEL (M.), *Gallieni*, Fayard, Paris, 1989.

3. PERSON (Y.), *Samory, une révolution dyula*, IFAN, Dakar, 1968.

4. Archives nationales du Sénégal (ANS), Dakar, carton 1D 59

5. GENTIL (P.), *Les troupes au Sénégal (1816-1890)*, tome II, Nouvelles éditions africaines, Dakar, 1978.

6. JAUFFRET (J.-C.), *Parlement, gouvernement, commandement. L'armée de métier sous la III^e^ République (1871-1914)*, SHAT, Paris, 1987, t. 2, p. 772.

7. PÉROZ (E.), *Au Soudan français, souvenirs de guerre et de mission.* Paris, 1889, p. 29.

8. PERSON (Y.), *Samory, une révolution Dyula*, t. 3, 1968.

9. *Ibid.*

10. JAUFFRET, *op. cit.,* p. 709.

11. PERSON, *op. cit.*, p. 364.

12. JAUFFRET, *op. cit.,* p. 660.

13. BRUNSCHWIG (H.), *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français*, Paris, Colin, 1960, p. 168.

14. JAUFFRET, *op. cit,* p. 663.

15. KANYA FORSTNER (S.), *The conquest of the Western Sudan. A study in french military imperialism,* CUP, Cambridge, 1969.

16. BAH (T.-M.), *Architecture militaire traditionnelle et poliorcétique au Soudan occidental*, Sorbonne, Paris, 1971, p. 283.

17. BRUNSCHWIG, *op.cit*.

18. SAINT-MARTIN (Y.), *La France et l'empire toucouleur, un demi-siècle de relations diplomatiques (1846-1893)*, université de Dakar, 1967.

19. GATELET (lieutenant), *Histoire de la conquête du Soudan*, Berger-Levrault, Paris, 1901.

20. ANS, Dakar, carton 1D 149.

21. LYAUTEY (H.), *Lettres du Tonkin*, Paris, p. 467.

22. Décret présidentiel du 27 août 1892.

23. FRÉMEAUX (J.), *L'Afrique à l'ombre des épées*, SHAT, Paris, 1993, t. 1, p. 64.

24. LANESSAN (J.-L. de), *Principes de colonisation*, F. Alcan, Paris, 1897.

25. BRUNSCHWIG (H.), *Le partage de l'Afrique noire*, Flammarion, Paris, 1971.

26. ANS, Dakar, carton 1G 65.
27. ANS, Dakar, carton 1D 161.
28. FRÉMEAUX (J.), *op. cit.*

RÉSUMÉS

La conquête du Soudan s'est déroulée dans des conditions particulières et cela en fait un cas à part dans l'histoire de la colonisation française car les motivations économiques sont pratiquement absentes. Le moteur de cette expansion est le nationalisme débridé des officiers des troupes de marine ; motivée par la volonté de contribuer à « la plus grande France » en lui donnant un nouveau morceau de terre. Les officiers des troupes de marine entretiennent un lien privilégié avec le Soudan et, sous plusieurs aspects, cette colonie apparaît même comme leur « chose ». Ils n'ont jamais eu ailleurs une telle liberté d'action que sur ce territoire qu'ils dirigent sans partage durant les vingt premières années de la conquête. Avec une attitude de mépris et d'indiscipline calculée envers Paris, les officiers pratiquent volontiers la politique du fait accompli pour obliger le gouvernement à entériner la conquête. À bien des égards, et à l'instar des territoires militaires en Algérie, c'est le « règne du sabre », selon l'expression de l'époque, qui est le mode de gouvernement. Dans ce territoire, les civils n'ont pas leur place et les relations sont souvent tendues avec les militaires. Mais cela va progressivement prendre fin avec la mise en place du gouvernement général de l'AOF en 1899.

The marine troops in Africa at the end of the XIXth century; the case of the French Sudan. The conquest of the Sudan took place in singular circumstances. It stands as a case apart in the history of French colonisation, for here economic motives were almost entirely absent. The driving force for this expansion was the unbridled nationalism of the officers of France's naval troops, motivated by a desire to contribute to 'greater France' by gaining it a new bit of territory. The officers of the naval infantry nourished a privileged link with the Sudan and, in several ways; this colony took on the look of their 'possession'. Nowhere else did they ever enjoy such liberty of action as in this territory which they administered entirely on their own for the first twenty years after its conquest. With their attitude of suspicion and insubordination towards authority in Paris, these officers deliberately implemented a policy based on *faits accomplis* in order to oblige the French government to ratify the conquest. From many points of view, and in contrast to the military territories in Algeria, Sudan was governed by the 'rule of the sabre', to use the expression of the time. In this territory, there was scant place for civilians, and their relations with the soldiers were often tenuous. Only after the authority of the governor-general of AOF (French West Africa) was set up in 1899 did this state of affairs in French Sudan little by little come to an end.

INDEX

Mots-clés : Soudan, troupes de marine

AUTEUR

BENJAMIN LEROY

Saint-cyrien de la promotion général Simon, il est diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence. Il est actuellement affecté à l'École d'application de l'artillerie à Draguignan en tant qu'officier-élève.